

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

Pirenne, Henri : "Notice sur Guillaume Des Marez" in *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1934.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a6945\\_000\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a6945_000_f.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.**

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

**NOTICE**

**SUR**

**Guillaume DES MAREZ**

**PAR**

**H. PIRENNE**

**MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE**



**BRUXELLES**

**M. HAYES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE**

**442, rue de Louvain, 142**

**1938**

a° von am: P. L. Janshof  
bei Cabralmont

W. D. Janshof



# Notice sur Guillaume DES MAREZ

MEMBRE DE L'ACADEMIE

*né à Courtrai le 15 août 1870;  
décédé à Izelles le 2 novembre 1931 (1).*

---

Guillaume Des Marez a été mon élève et il est resté mon ami. Il m'a donc été donné d'assister à ses débuts et de suivre jusqu'au bout le développement de sa carrière. Elle a été trop féconde pour que j'aie lieu de craindre que le témoignage de mon affection puisse le surfaire.

Si Des Marez naquit à Courtrai (15 août 1870), c'est à Menin, où son père fut bientôt nommé

---

(1) Je me suis beaucoup servi, pour écrire cette notice, de la brochure (hors commerce) publiée, le 12 novembre 1927, sous le titre de *Manifestation G. Des Marez*: de l'allocution prononcée par M. PAUL BONEFANT, le 29 novembre 1931, à l'Association générale des Conservateurs d'Archives, de Bibliothèques et de Musées, et qui a paru dans le *Bulletin* de cette Association, 9<sup>e</sup> année (1932), pp. 97-107; de la *Notice sur la vie et les travaux de Guillaume Des Marez*, du même auteur, insérée dans le *Rapport de l'Université libre de Bruxelles sur l'année académique 1931-1932* (1933), pp. 59-63; et des pages de M. FRANÇOIS-L. GAVSHP, consacrées à Guillaume Des Marez, dans le *Bulletin de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, 1931, pp. 125-130.

inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, que s'écoulèrent ses années d'enfance et d'adolescence. L'état de sa santé, durant longtemps assez précaire, retarda l'achèvement de ses études préparatoires, qu'il fit à l'École moyenne, puis au Collège épiscopal de Menin. Il avait dépassé sa vingtième année quand il vint s'inscrire, au mois d'octobre 1890, à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand.

Admirablement doué et plein de cette confiance en lui-même qui ne l'abandonna jamais, il était certain de réussir quoi qu'il entreprit, mais il ne se sentait encore aucune vocation particulière. L'enseignement supérieur lui apparaissait beaucoup moins comme l'initiation à la science que comme la préparation indispensable à une carrière. Ce qu'il entrevoyait au bout de ses études, c'était l'entrée au barreau, qui offre tant de possibilités d'avenir aux tempéraments énergiques et ambitieux. Bien certainement ne considérait-il la faculté de philosophie que comme un couloir menant à la faculté de droit, ou pour mieux dire à la profession d'avocat. C'est là sans doute ce qui explique que, durant la première année de son séjour à l'Université, il s'appliqua exclusivement à suivre la filière imposée par le programme aux futurs juristes. Les yeux fixés sur le but à atteindre, il semble ne s'être pas même douté de l'existence des cours libres et des exercices destinés à la formation des étudiants en philologie et en histoire. Je crois bien que ce qu'il voulait alors c'était tout simplement se distinguer à la session des examens et, suivant

## *Notice sur Guillaume Des Marez.*

---

l'expression consacrée, y conquérir un beau grade. Le jour venu, il se mit si bien hors pair par la précision de ses réponses, la solidité de ses connaissances, les qualités d'intelligence dont il fit preuve, que l'un de ses interrogateurs, le regretté Charles Michel, que sa passion pour l'antiquité grecque poussait à orienter vers elle un choix de jeunes adeptes, persuada ce brillant élève de donner à ses études une direction nouvelle et, sans renoncer d'ailleurs à faire son droit, d'aborder le domaine de l'histoire grecque. C'est ainsi que Des Marez, par le biais de l'antiquité, s'engagea dans la voie qu'il allait suivre désormais.

Il n'est pas douteux qu'un esprit de cette trempe eût réussi à se distinguer au premier rang dans le genre d'activité où il venait, si je puis ainsi dire, de dévier. Je me demande pourtant si la préparation philologique indispensable aux historiens de l'antiquité répondait parfaitement à sa nature. Ce qu'elle a de subtil et de nuancé n'était pas fait peut-être pour son intelligence avide avant tout de réalités concrètes et de faits tangibles. Mais il n'en subit pas moins tout de suite l'attrait si puissant qu'exerce sur les imaginations créatrices l'investigation du passé.

A peine eut-il goûté à l'histoire, il fut conquis par elle. Michel avait d'ailleurs le don d'éveiller les vocations parmi ses élèves, et si, dès 1892, il n'avait quitté l'Université de Gand pour celle de Liège, Des Marez eût certainement jusqu'au bout travaillé sous sa direction.

Le départ de son maître le laissait sans guide, mais sa résolution de persévérer dans les études historiques était définitive. Il vint me voir et me fit part de son projet de les continuer. C'est là, je pense, la preuve qu'il n'était pas philologue en son fond intime. Nous causâmes longtemps et je m'aperçus qu'il se sentait attiré par les recherches d'histoire sociale et d'histoire économique auxquelles, à cette époque, je venais de m'adonner et vers lesquelles j'orientais une partie de mon enseignement. Ce fut une des bonnes fortunes de ma carrière professorale que d'être appelé à guider dans le sens où je m'avancerais moi-même, un disciple qui ne demandait qu'à m'y accompagner. Le penchant de son esprit correspondait à celui du mien et je puis dire que j'ai rarement éprouvé le charme de l'enseignement avec autant de force que durant les années où nous travaillâmes ensemble. Car Des Marez me fut bientôt autant un collaborateur qu'un élève. Je me rappelle encore aujourd'hui comme si c'était d'hier la maîtrise qu'il apportait au « cours pratique » dans les discussions de textes. Son imagination, cette qualité maîtresse de l'historien, lui faisait trouver des rapprochements imprévus, découvrir des analogies, atteindre la réalité sous le vague et l'imprécision des témoignages. Et à cela s'ajoutaient une fougue et une puissance de travail véritablement extraordinaires. Sur chaque question débattue, il avait tout lu, et ce m'était une joie de le laisser expliquer à ses camarades, avec une assurance qu'il fallait parfois un peu tempérer, le résultat



## Notice sur Guillaume Des Marez.

---

de ses recherches, ou faire la critique des auteurs dont il s'était assimilé les travaux. Ce qu'il y avait de naturellement synthétique dans son esprit s'alliait d'ailleurs au besoin qu'il éprouvait de faits clairement établis. Par son caractère conjectural, la critique des textes narratifs ne l'attirait que médiocrement. En revanche, il éprouvait un goût très vif pour la diplomatique, dont la méthode rigoureuse permet d'aboutir si souvent à des résultats définitifs. En cela encore se dénotait sa tendance foncière à rechercher en toutes choses le concret, ou, si l'on peut ainsi dire, le vivant dans ce qu'il a de plus manifestement observable.

C'était une question qui engageait largement ma responsabilité que de fournir à un travailleur distingué par des aptitudes si remarquables, un sujet de thèse doctorale. Pour les étudiants d'élite, la thèse ne doit pas seulement fournir la preuve que leur apprentissage scientifique est achevé, il faut encore que, tout en leur donnant l'occasion d'enrichir les connaissances acquises, elle ouvre à leur activité des perspectives d'avenir. Après bien des conversations, je finis par proposer à Des Marez une étude sur le régime de la propriété foncière dans une ou plusieurs villes du Moyen Age.

En dépit de son intérêt économique et juridique, ce problème n'avait plus guère attiré l'attention depuis l'apparition en 1861 du remarquable ouvrage de W. Arnold : *Geschichte des Eigentums in den deutschen Städten*. Encore les recherches d'Arnold s'étaient-elles circonscrites

à l'Allemagne. Pour les anciens Pays-Bas, pour la Flandre particulièrement, où le développement des bourgeoisies s'était manifesté avec une vigueur si surprenante, on se trouvait, à cet égard, en face d'une *terra incognita*. Celui qui risquerait de s'y avancer aurait donc à se frayer son chemin. Et la tâche menaçait d'être rude. Elle exigeait tout d'abord de longues recherches d'archives parmi les documents des greffes scabinaux, les livres fonciers, les actes de notaires, etc. Par bonheur, les archives de Gand étaient en ce genre de textes d'une richesse exceptionnelle. Je savais que l'énergie de Des Marez ne reculerait pas devant une abondance qui rendrait plus lourd son labeur, mais aussi plus fructueux. Aussi bien, son instinct de chercheur lui avait-il donné le goût des explorations d'archives. Celles d'Ypres, grâce à leur proximité de Menin, l'avaient déjà attiré durant les vacances qu'il passait dans sa famille, et l'archiviste de la ville, Emile De Sagher, avait accueilli avec joie le jeune et ardent travailleur dont l'entrain venait de loin en loin animer la solitude de son dépôt.

Mais pour comprendre la portée et pénétrer le sens de tant de textes inédits qu'il fallait mettre en œuvre, il ne suffisait pas des ressources de la diplomatique. Il va de soi qu'une solide formation juridique était indispensable. Des Marez, qui tout en s'adonnant de plus en plus aux études historiques n'avait pas cessé de suivre les cours de la faculté de droit, trouvait ici le moyen d'utiliser sa double formation. Quant à toutes les

## *Notice sur Guillaume Des Marez.*

---

questions que faisait surgir l'influence des institutions et de la vie municipales sur les diverses formes de la possession du sol urbain, j'étais bien certain de ne pas me tromper en faisant confiance aux ressources de son intelligence et à ce sens des phénomènes sociaux et économiques qui, dès lors, s'affirmait en lui.

Rarement j'ai assisté à un spectacle plus réconfortant que celui de l'enthousiasme avec lequel il se mit au travail et de la persévérance dont il fit preuve durant les années de son doctorat. Il aimait son sujet pour les satisfactions qu'il donnait à son esprit et aussi pour en avoir tout de suite reconnu l'importance essentielle. De lui-même il agrandit le champ qu'il avait à parcourir. Il ne se borna pas à décrire le régime foncier des villes flamandes. Il résolut de le rattacher à ce que les travaux allemands avaient fait connaître et d'exposer ainsi dans toute son ampleur la portée du problème que, le premier de ce côté-ci du Rhin, il avait le courage, et on pourrait presque dire, en songeant à sa jeunesse, l'audace d'aborder. C'est sous le titre d'*Histoire de la propriété foncière dans les villes du Moyen Age et spécialement en Flandre*, qu'il soumit sa dissertation doctorale à la Faculté (1896).

Son examen fut un triomphe. Il n'y eut même pas de délibération. Par acclamation les interrogateurs lui donnèrent le doctorat avec le plus haut grade qu'il est possible d'obtenir.

Un tel succès était le présage d'un avenir qui ne devait pas cesser d'y répondre. L'année même où il l'obtint, Des Marez se présentait au con-

cours des bourses de voyage et, proclamé lauréat à l'unanimité, partait chercher à l'étranger ce supplément indispensable de formation que procurent l'initiation à des méthodes nouvelles, la fréquentation de maîtres que l'on ne connaît encore que par leurs livres et les innombrables acquisitions dont s'enrichit l'esprit au spectacle des milieux qu'il découvre et qui le sollicitent. Il passa d'abord un an à Paris, où il contracta quelques amitiés précieuses, puis partit pour l'Allemagne ou pour mieux dire pour Berlin, car c'est dans cette ville, dont l'Université se distinguait avant toutes les autres par l'éclat de son enseignement en matière d'histoire du droit et d'histoire économique, que s'écoula tout son séjour outre-Rhin.

Il y subit bientôt l'influence de la personnalité puissante de Brunner. Cet illustre vétéran de l'histoire du droit se sentit attiré par le brillant débutant qui venait se mettre à son école et à qui ne tardèrent pas à l'attacher les liens d'une affection réciproque. Il lui ouvrit sa maison, où Des Marez goûta le charme d'une intimité familiale qui devait rester l'une des joies de sa vie. Le vieux Meitzen, que sa simplicité et la sincérité de ses efforts pour triompher de la confusion de ses idées rendaient si sympathique, eut aussi Des Marez comme auditeur. Il travaillait alors à mettre au jour les obscurs volumes où l'interprétation des plans cadastraux, dont il eut le mérite de montrer la valeur pour l'intelligence de l'histoire agraire, est si lamentablement compromise par des conceptions ethnogra-

priques d'une candeur fumeuse. Mais du moins ne laissa-t-il pas d'orienter le jeune homme vers un domaine d'études dont celui-ci ne cessa plus dès lors de se préoccuper et qui devait lui fournir à la fin de sa vie un de ses ouvrages les plus remarquables.

Des Marez rentra en Belgique bien décidé à se consacrer aux études dans lesquelles il avait si heureusement débuté. Durant son séjour à l'étranger, il avait continué à s'occuper du sujet de sa thèse doctorale. La Faculté de Gand lui avait offert d'en publier le manuscrit, dès qu'il le jugerait au point, dans le *Recueil* de ses travaux. Le livre parut en 1898, sous le même titre que la dissertation qui en avait été le point de départ.

La sensation qu'il produisit s'explique autant par la nouveauté de ses résultats que par ses qualités d'exposition et de méthode. On y admirait à la fois l'étendue des connaissances, la fermeté de la doctrine, la clarté du plan et qu'un si jeune auteur témoignât tant de maturité d'esprit et eût pu mener à bien des recherches si étendues. Je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que ce coup d'essai fut un coup de maître. On y surprenait toutes les qualités qui devaient jusqu'au bout caractériser, en se développant, l'œuvre de Des Marez. Et tout d'abord cette aptitude, qui n'appartient qu'aux véritables historiens, de faire vivre leur sujet. Les formes juridiques de la possession du sol apparaissaient ici une manifestation de l'ambiance sociale, et leur évolution, déterminée par l'évolution de l'écono-

mie urbaine, se déroulait aux yeux des lecteurs dans sa réalité concrète. Une sorte de dynamisme interne animait tout l'ouvrage. Pour expliquer les diverses espèces de tenures entre lesquelles se répartissait le sol des villes, l'auteur remontait à la naissance même des bourgeoises, exposant à la lumière des faits les modalités de l'établissement des marchands dans les *portus* installés par eux sous les murs des *castra* comtaux, suivant les étapes de son élargissement, analysant la formation des domaines fonciers acquis par le patriciat grâce au commerce, leur allotissement aux artisans, leurs rapports avec les terres dépendant du comte, des seigneurs voisins ou des communautés religieuses sur lesquelles peu à peu s'étendait le ressort des échevinages municipaux. Manifestement le juriste en Des Marez se subordonnait à l'historien, et je dirais volontiers que le droit jouait dans son livre le rôle d'une science auxiliaire de l'histoire. On sentait que le but de l'auteur avait été de décrire les phénomènes étudiés du point de vue social et économique beaucoup plus que du point de vue juridique (1). Les plans dressés par lui des territoires de Gand, de Bruges et d'Ypres, en vue de faire immédiatement apercevoir la croissance et la répartition du sol urbain, répondaient à cette tendance de son esprit. J'ajoute qu'à cette

---

(1) Il a exposé ses idées à cet égard dans la leçon inaugurale qu'il publia en 1902 dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, sous le titre : « La conception sociale et économique de l'Histoire du Droit ».

## *Notice sur Guillaume Des Marez.*

---

époque ils constituaient une nouveauté. Par eux Des Marez prenait place parmi les précurseurs de ce que l'on appelle aujourd'hui du mot un peu vague d'urbanisme.

Pendant Des Marez, en attendant de trouver une carrière qui lui permit de s'adonner exclusivement à la recherche, s'était fait inscrire au barreau de Gand. Ce n'était là, bien entendu, qu'une position d'attente — et l'attente ne fut pas longue.

Dès 1899, le poste d'archiviste adjoint de la ville de Bruxelles étant vacant, il y posa sa candidature et fut nommé. Deux ans plus tard, à l'intervention de Léon Vanderkindere, qui avait résolu tout de suite d'attacher le jeune maître à l'Université de Bruxelles, il y entra comme chargé du cours de l'histoire du droit à l'École des Sciences politiques et sociales.

Désormais l'avenir était assuré. Une double activité s'offrait à Des Marez, à laquelle il devait jusqu'au bout rester fidèle. A la fois archiviste et professeur, il fut également éminent dans l'une et l'autre des missions qu'il eut à accomplir et qui correspondaient toutes deux à ses aptitudes et à ses goûts. Étant donnée la direction de ses travaux, ce fut un bonheur pour lui que de disposer d'un dépôt de documents d'une richesse particulière et encore inexploitées pour l'histoire économique et l'histoire sociale. Mais si les archives de Bruxelles lui fournirent la matière de plusieurs de ses ouvrages, il fut bien loin de ne s'y intéresser que pour les services qu'elles pouvaient lui rendre. J'ai déjà dit qu'il s'était

senti porté dès ses années d'Université vers la recherche si passionnante des textes inédits. Il allait vivre désormais dans leur intimité, et plus il estimait leur importance pour la science, plus aussi il considéra comme un devoir non seulement de veiller à leur conservation, mais de les rendre largement et facilement accessibles aux érudits.

A partir de l'année même de sa nomination, les rapports annuels sur le service des archives communales, dont la rédaction lui était confiée, montrèrent qu'il avait remarqué les défauts de leur classement et qu'il lui tardait de mettre de l'ordre dans le chaos de pièces de toutes sortes qui s'empilaient dans les salles supérieures du dépôt.

Il avait conçu le plan d'un *Inventaire sommaire et général des archives de la ville de Bruxelles*, à la rédaction duquel il devait travailler jusqu'à sa mort. S'écartant de la stricte observance des règles de l'« Archive-économie », il voulut en faire avant tout un instrument de recherches historiques. « Au lieu de s'en tenir à la simple indication des documents, écrivait-il, il a semblé plus utile de joindre une courte note explicative sur l'importance de chaque manuscrit ou de chaque liasse, de mettre en relief les faits les plus remarquables qui y sont mentionnés et d'indiquer, s'il y a lieu, l'édition soit partielle, soit totale, dont le texte a fait l'objet. De cette façon, l'érudit qui consultera l'inventaire trouvera aussitôt des points de repère fort précieux pour ses études. Des indications biblio-



graphiques complètes renseigneront en outre sur les travaux modernes qui ont été consacrés déjà au sujet qui l'occupe, tandis qu'une table minutieusement dressée et suffisamment détaillée lui permettra de se mouvoir à travers les nombreux fonds du dépôt, comme s'il eût présidé lui-même à leur constitution. Enfin, comme les archives de la ville de Bruxelles ont passé par des vicissitudes diverses, que certaines parties ont été confisquées à la Révolution française, il a semblé non moins utile de renseigner où il était possible de retrouver le complément d'un fonds mutilé » (1).

Sa nomination, en 1907, d'archiviste en chef, lui donna l'occasion de réaliser d'autres projets. Dès 1909 il organisait, suivant des principes répondant à la fois aux nécessités de la science et de la pratique, le classement des papiers que le fonctionnement des bureaux de l'Hôtel de ville faisait affluer vers son dépôt. La négligence avec laquelle sont encore trop souvent traitées les « archives modernes » n'est-elle pas, en effet, également dommageable aux intérêts de l'administration et à ceux de la science ? Pour un historien, la date d'un document ne peut être la seule mesure de son importance. Ancienne ou récente, toute source historique a le même droit à la conservation. Et au surplus, la mauvaise qualité des encres et des papiers employés de nos jours ne justifie-t-elle pas les soins à donner aux archives modernes, dont il est certain d'avance

---

(1) Rapport sur les archives de 1902, p. 6. J'emprunte la citation à M. P. BONNEFANT.

qu'une bien faible partie seulement pourra supporter l'épreuve du temps ?

Une autre initiative de Des Marez fut la création en annexe au dépôt communal d'une section d'archives économiques et sociales contemporaines. Il voulut, suivant en cela l'exemple donné par certaines villes allemandes, en faire comme le prolongement de la riche série de lettres commerciales du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle qui appartenaient à la ville de Bruxelles. A côté de papiers d'affaires, il décida d'y recueillir ces innombrables pièces volantes que font naître journellement les nécessités de la réclame, témoignages fragiles, mais combien caractéristiques, de la vie fiévreuse de notre époque (1).

Au même souci de documentation contemporaine se rattache encore l'idée, réalisée à partir de 1910, d'annexer à ces archives une collection de films cinématographiques. Des Marez ne cessa pas depuis lors de s'intéresser aux difficiles questions de technique que soulève la conservation de ce genre de documents. A l'importance qu'il attribuait aux cartes et aux plans répond, d'autre part, le soin qu'il apporta non seulement à leur conservation, mais aux meilleurs moyens de les mettre à la disposition du public. Son exposé publié en 1929 du *Classement des plans au dépôt des archives de Bruxelles* peut être cité, en son genre, comme un modèle.

---

(1) Le dépôt créé par Des Marez a été considéré en France comme un modèle. Voy. CH. SCHMITT, « Les archives économiques contemporaines », dans la *Revue de Paris* du 15 mai 1926.

## *Notice sur Guillaume Des Marez.*

---

En même temps que la direction des Archives, Des Marez était chargé de celle de la Bibliothèque et du Musée de la Ville. Ici aussi, sans qu'il me soit possible d'entrer dans le détail, son activité fut aussi féconde que le lui permirent les moyens financiers et les locaux dont il put disposer. Il donna d'ailleurs la preuve éclatante de son talent d'organisation et de sa compétence de collectionneur dans l'inoubliable Exposition historique de la Révolution de 1830, au Palais d'Egmont, lors des fêtes du Centenaire de l'Indépendance nationale. Elle fut dans toute la force du terme son œuvre personnelle. Il s'y dépensa sans compter, et sans doute, entraîné par son énergie, ne laissa-t-il pas d'abuser alors d'une santé qui n'était plus à toute épreuve.

De cette énergie d'ailleurs, qui ne devait l'abandonner qu'avec la vie, toute sa carrière donne le plus impressionnant témoignage. L'œuvre qu'il accomplit aux Archives eût suffi à absorber l'activité de bien d'autres. Pour lui, elle n'occupa qu'une partie de son temps et de ses forces. J'ai hâte de montrer comment il la mena de front avec les devoirs du professorat universitaire.

J'ai dit plus haut qu'il y avait débuté dès 1901 par le cours d'histoire du droit, auquel s'ajouta, en 1904, le cours d'histoire économique, abandonné en sa faveur par le professeur Anslaux. L'un et l'autre se faisaient à l'École des Sciences politiques et sociales de l'Université, école dont les rapports étaient nombreux et étroits avec l'Institut de sociologie fondé par Ernest Solvay,

et aux travaux duquel Des Marez prit une part active dès le début de ses fonctions universitaires. En 1905, il recevait le titre de professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres, devenait en 1906 le successeur de Léon Vanderkindere aux cours théorique et pratique d'histoire de Belgique, et en 1910 était promu au rang de professeur ordinaire.

Ce que fut son enseignement, les meilleurs juges, ses propres élèves, l'ont proclamé avec autant de conviction que de reconnaissance. Il en émanait le charme puissant qu'exerce sur les auditeurs la parole d'un homme passionné pour son sujet et pour qui c'est un besoin et une joie que d'y initier les autres. L'ardeur de sa conviction était si entière qu'elle s'imposait. Ses leçons se gravaient dans les esprits non seulement par la clarté parfaite de l'exposé, mais aussi par ce qu'elles recevaient d'un peu dominateur de la confiance en soi qui s'y exprimait. Le recours constant à des graphiques, à des plans, à des croquis tracés au tableau, à des photographies, à des projections rehaussait encore l'impression de vie qui émanait du professeur. Il s'attachait à mettre ses élèves en contact direct avec la réalité historique. Chaque année il visitait avec eux l'une ou l'autre de ces villes flamandes qu'il connaissait si bien et dont le spectacle, en ranimant les souvenirs de ses premières études, lui inspirait un enthousiasme communicatif.

Son talent de vulgarisateur explique le zèle avec lequel Des Marez collabora durant de lon-

gues années à l'œuvre de l'extension universitaire. Il fit aussi, sous les auspices de l'Administration communale de Bruxelles, un cours public sur l'histoire de la ville, auquel il resta fidèle jusqu'à sa mort. Il fit, enfin, à l'École supérieure ouvrière, des leçons sur l'histoire économique et sociale de la Belgique. Au reste, il se dépensa autant en faveur du public par la plume que par la parole, témoin quantité de brochures et d'articles qu'il serait trop long de mentionner ici et dans lesquels se reflètent les divers aspects de son activité scientifique.

De celle-ci, il reste à décrire la part principale, je veux dire sa production d'historien. Si bien que je l'aie connue, elle m'apparaît plus imposante au moment où je l'aborde après avoir rendu compte d'une carrière par ailleurs déjà si remplie. Il fallut vraiment pour la mener à bien que Des Marez fût animé de ce feu intérieur qui, chez les grands travailleurs, dévore la vie elle-même.

J'ai dit plus haut que l'on trouve en germe, dans le premier ouvrage de Des Marez, tout le développement postérieur de son œuvre. Il est dès lors en possession de la technique et de la conception qu'il perfectionnera sans doute et approfondira, mais sans y changer rien d'essentiel.

Ce qu'il s'appliquera jusqu'au bout à comprendre, c'est le développement social. C'est du point de vue social, en effet, qu'il s'intéresse à l'histoire économique, à l'histoire du droit et jusqu'à

l'archéologie, à laquelle, au cours de ses études, il sera amené. Son esprit passionné de réalité n'éprouve aucun attrait pour l'histoire politique, où la personnalité et le hasard jouent un rôle si considérable. D'instinct, il va aux phénomènes collectifs, aux mouvements des masses, dont l'évolution semble obéir aux lois d'un dynamisme vital indépendant des volontés particulières. Il se défie des analyses trop subtiles, des appréciations nuancées, des conjectures indémonstrables qu'impose l'étude des acteurs individuels du grand drame de l'histoire. Je ne crois pas que dans toute son œuvre on découvrirait une seule page qui leur soit consacrée. Ce robuste ouvrier ne se pique en rien d'ailleurs de finesse ou de pénétration littéraire. Les sources qu'il utilise avec prédilection sont les vestiges mêmes du passé : actes d'archives, pierres des monuments, trouvailles archéologiques, ou encore ce qui subsiste dans le folklore d'usages et de traditions anciennes. S'il est peu fait pour l'interprétation philologique, il apporte, au contraire, dans la recherche et l'accumulation des matériaux solides qui l'aideront à construire, une patience et une énergie inlassables. Il sait passer heure après heure dans un dépôt d'archives à transcrire sans fatigue les documents qu'il mettra en œuvre. Il éprouve à parcourir une série de registres ou un fonds de chartes inédites, le plaisir d'un explorateur en terre inconnue.

Déjà durant ses années d'études à l'Université

de Gand, l'archiviste d'Ypres, Émile De Sagher, lui avait signalé une collection de chirographes échevinaux du XIII<sup>e</sup> siècle, que personne encore n'avait utilisée. C'était tout ce qui subsistait d'une multitude d'actes analogues que leur quantité même et le fait aussi sans doute qu'ils étaient dépourvus de sceaux, avaient condamnés, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'abandon et au gaspillage. Il paraîtrait même que jusque dans les derniers temps on en distribuait sous la tour des Halles, le jour du *Tuindag*, aux marchands ambulants, qui en confectionnaient des sachets. Une rapide inspection eut bientôt convaincu Des Marez qu'il se trouvait en présence d'un véritable trésor. Ces petits parchemins n'étaient rien d'autre, en effet, que les exemplaires originaux des « chartes-parties » dressées il y avait six cents ans devant l'échevinage. Pour la plupart, ils constituaient des actes obligatoires : reconnaissances de dettes ou de créances, contrats de toute espèce touchant la vente ou l'achat de marchandises, l'acquisition de rentes foncières ou d'immeubles, etc. Bref, il y avait là un ensemble de documents également précieux pour la connaissance de la vie juridique et de la vie économique de l'antique cité. Des Marez se mit, avec cette persévérance qui fut l'une de ses vertus d'érudit, à transcrire ou à analyser ces précieux débris. Dès 1901, il en avait poussé l'étude assez avant pour pouvoir présenter à l'Académie son savoureux mémoire : *La Lettre de foire à Ypres au XIII<sup>e</sup> siècle.*

On a reproché à ce titre de n'être pas rigou-

reusement exact. Les actes utilisés par Des Marez diffèrent, en effet, assez sensiblement de ceux que dressaient les clerks des foires de Champagne, et il eût mieux valu sans doute les désigner par un nom qui répondit plus exactement à leur nature. Mais, en Belgique comme au dehors, on salua avec joie l'apparition de la contribution de premier ordre que le livre apportait à l'histoire du droit commercial et particulièrement à celle des instruments de crédit. Pour la seconde fois Des Marez abordait un sujet que personne encore avant lui n'avait traité dans notre pays. Et il avait à la fois la chance et le mérite d'y mettre en œuvre des matériaux vierges. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble découvrir dans son exposé un ton d'allégresse qui répond à cette bonne fortune et double l'agrément d'une lecture dont chaque page apprend quelque chose. Et ce n'est pas seulement de droit pur qu'il est question. Le volume abonde en renseignements inédits sur les pratiques du greffe scabinal, l'activité des clerks et des notaires urbains, les procédés commerciaux en usage parmi la bourgeoisie, la classe des marchands et celle des artisans.

Si l'on songe qu'Ypres fut sans doute au XIII<sup>e</sup> siècle le type le plus achevé d'une ville industrielle, on comprend quelle lumière jette sur la vie économique et juridique du Moyen Age un travail élaboré au moyen de sources puisées à un passé si grouillant d'activité. Il n'est plus, aujourd'hui, d'étude sur le crédit et le droit commercial de l'époque où l'on ne trouve cités



en bonne place la *Lettre de foire* de Des Marez.

Si riches étaient les matériaux accumulés par l'heureux chercheur, que ce livre n'en avait pas épuisé toute la substance. Ils devaient lui fournir dans les années suivantes la matière d'une importante étude : *L'Apprentissage à Ypres à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, ainsi que bien des pages du beau travail qu'il consacra en 1925 au *Droit privé à Ypres au XIII<sup>e</sup> siècle*. Ses recherches dans les archives yproises, pour lesquelles il devait conserver toute sa vie un amour de jeunesse, s'étendirent d'ailleurs à toutes les parties de cet admirable dépôt, dont la destruction au début de la Grande Guerre a fait disparaître tant de richesses encore inexploitées et vers lesquelles sans doute son exemple n'eût pas manqué d'orienter maint travailleur.

Il en avait déjà en 1898 une connaissance si étendue qu'il pouvait rédiger, à la demande de Godefroid Kurth, une note sur l'emploi de la langue française à Ypres au Moyen Age, qui fut insérée au tome II de la *Frontière linguistique*. Par ailleurs, la seule incursion qu'il se soit permise dans l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle, est la conséquence de l'impression faite sur lui par la lecture des documents yprois relatifs aux excès commis par les iconoclastes en 1566. La découverte qu'il en fit, en 1897, le poussa à communiquer sans retard au public ces témoignages si vivants d'une époque tragique. L'année même il en publiait une partie dans le *Bulletin de la*

*Commission royale d'Histoire* (1). Puis la direction de plus en plus prononcée de ses travaux dans le sens de l'histoire sociale le détourna de mettre en œuvre le restant des transcriptions qu'il avait faites. C'est seulement en 1925 qu'il devait les retrouver parmi ses papiers et les mettre au jour.

La magnifique série des comptes communaux, l'un des joyaux du dépôt yprois parmi tant d'autres, ne pouvait naturellement manquer de retenir son attention. Ces comptes sont, on le sait, à la seule exception de ceux de Tournai, les plus anciens que possède la Belgique, puisqu'ils remontent à l'année 1267-1268. L'abondance extrême de leur contenu et les précisions qu'ils fournissent sur l'histoire de la draperie, dont Ypres fut, au XIII<sup>e</sup> siècle, le centre principal, inspirèrent de bonne heure à Des Marez l'intention de les publier. En 1906, il avait saisi de son projet la Commission royale d'Histoire, qui l'avait favorablement accueilli. Grâce à la collaboration de son ami De Sagher, le premier volume de l'édition renfermant les comptes de

---

(1) Le peu que nous savons de Jacques van Artevelde confère une importance spéciale à sa découverte d'un curieux document dont il eut le mérite de reconnaître aussitôt l'importance pour la biographie du célèbre capitaine gantois et de déterminer exactement la nature et la provenance. (Voy. *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 305.) N. de Pauw dut retirer les objections qu'il avait présentées tout d'abord à l'interprétation donnée à ce texte par Des Marez. (Voy. *Idem*, t. VIII, p. 311, et t. IX, p. 197.)

1267 à 1316 put paraître en 1909, le second, relatif à la période de 1316 à 1329, en 1913. L'année suivante, les flammes anéantissaient les inestimables documents dont au moins l'initiative de Des Marez nous a conservé les plus précieux.

La nomination de Des Marez aux Archives de Bruxelles concentra, on a vu avec quelle énergie, une partie de ses forces au bien du dépôt dont la conservation lui était confiée. Il était naturel et je dirai même nécessaire qu'il en profitât désormais tant pour ses propres études que pour celles de ses élèves. On peut apercevoir dès lors, en parcourant sa bibliographie, une orientation de plus en plus marquée de ses travaux vers l'histoire de Bruxelles ou, pour mieux dire, du milieu social bruxellois. Il avait pris l'habitude de faire ses cours pratiques dans son cabinet des Archives, où les étudiants non seulement trouvaient le contact des sources, mais encore les sujets de thèse qu'elles suggéraient en abondance à leur maître.

Il n'est pas étonnant que ses recherches aient porté tout d'abord sur les fonds provenant des corporations de métiers qui, à la fin du Moyen Age, se sont manifestées à Bruxelles avec une si étonnante vigueur. L'ardeur qu'il mit à les explorer fut telle qu'en 1902, c'est-à-dire deux ans à peine après son entrée aux Archives, il faisait couronner par l'Académie son mémoire : *L'Organisation du travail à Bruxelles au XV<sup>e</sup> siècle.*

Cette fois, ce n'est pas à un sujet neuf qu'il s'attaquait. Dans ses traits essentiels, le régime corporatif est un des phénomènes les plus étudiés

de l'histoire économique et il ne fallait point s'attendre à des découvertes sensationnelles. Il ne pouvait être question que de pénétrer à fond son fonctionnement, de décrire les formes particulières qu'il a prises dans la ville brabançonne, de montrer ses conditions d'existence et la lutte qu'il a dû livrer contre les tendances nouvelles, qui, à la fin du siècle, en provoquèrent le déclin. Bref, c'est au détail qu'il convenait avant tout de s'attacher et le travail d'analyse devait ici jouer le rôle essentiel. Mais le danger était grand de se perdre dans l'accumulation des faits. Pour les discriminer suivant leur importance et pour les présenter ensuite dans un ordre approprié à leur nature, il fallait autant d'intelligence de la civilisation urbaine du Moyen Age que de clarté d'esprit. C'est par ces qualités-là que Des Marez a assuré à son ouvrage, au milieu de tant de monographies sur les corporations médiévales d'artisans, une place éminente. Je signalerai particulièrement, pour tout ce qu'ils apportent de précision et d'enrichissement à nos connaissances, les chapitres qu'il a consacrés à la hiérarchie corporative, au commerce de gros et au commerce de détail, aux intermédiaires du trafic, à l'artisan dans la vie publique et à la lutte du métier contre la libre industrie.

Le don qu'il avait de saisir et de faire voir la réalité s'y affirme avec une étonnante intensité. Son livre est certainement l'un des plus substantiels qui aient été écrits sur un sujet trop souvent traité sous l'empire de théories préconçues ou de

préoccupations apologétiques. On sent ici que le seul but de l'auteur a été d'étudier un phénomène social avec l'objectivité parfaite du savant uniquement attaché à comprendre.

Tout en rassemblant les sources de son travail et en s'occupant du classement des archives, Des Marez avait eu l'occasion de découvrir des textes qui devaient lui fournir la matière d'études touchant les survivances du régime corporatif durant les temps modernes. Dès 1901, il avait montré, dans une communication à la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, le lien qui rattachait le compagnonnage des ouvriers chapeliers de Bruxelles à l'organisation professionnelle du Moyen Age, filiation qu'il devait mettre plus tard (1909) en pleine lumière dans son intéressant article : *Le Compagnonnage des Chapeliers bruzellois, 1576-1909. Pages d'histoire syndicale*. L'importance en est d'autant plus grande que l'existence des compagnonnages, si largement attestée en France et en Allemagne, semblait jusqu'alors avoir été inconnue en Belgique, et d'autant plus frappante que Des Marez, en se gardant d'ailleurs d'exagérer l'importance de ce fait, suivait les traces du vieux compagnonnage jusque dans la constitution syndicale des chapeliers au XX<sup>e</sup> siècle. Quelques années auparavant, en 1903, il avait donné une autre preuve de pénétration historique en dégageant d'un dossier concernant le *Borgendael* un épisode caractéristique de la lutte des habitants de ce quartier contre l'industrie privilégiée.

Il m'entretint fréquemment dès cette époque de son intention de consacrer à la draperie de Bruxelles une collection de documents analogues à ceux dont je venais de commencer la publication pour la Flandre, en collaboration avec M. Georges Espinas. A ce projet, qui ne cessa plus de l'intéresser et que la mort ne lui laissa pas le temps de mener à bien, se rapporte la contribution qu'il apporta, en 1904, aux *Mélanges Paul Fredericq : les Bogards dans l'industrie drapière à Bruxelles*.

Cependant l'histoire du droit continuait à retenir son attention. Il s'était attaché à l'étude de l'échevinage d'Uccle, qui, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, siégeait à l'Hôtel de ville de Bruxelles, où Des Marez avait retrouvé de nombreux registres de procédure de cette cour. C'était là une survivance de l'époque où Bruxelles, n'ayant pas encore acquis l'indépendance judiciaire, ressortissait à la coutume du ban d'Uccle. On pouvait donc observer ici un phénomène aussi intéressant pour l'histoire du droit territorial que pour celle du droit urbain. Le travail que Des Marez consacra en 1914 au *Droit d'Uccle*, dans le *Bulletin de la Commission royale des anciennes Lois et Ordonnances*, est, à cet égard, plein de révélations des plus instructives.

A mesure qu'il entraît davantage dans l'intimité de ses chères archives et en appréciait plus clairement la richesse, Des Marez se sentait peu à peu conquis par le charme qui se dégage des recherches d'histoire locale. L'ambition naissait en lui de consacrer un jour au passé de la capi-

tales, dont les documents de son dépôt lui dévoilaient sans cesse des aspects inconnus, un ouvrage qui le fit revivre tout entier. Les notes s'accumulaient dans ses tiroirs et il ne résistait pas au plaisir de communiquer de temps à autre au public quelques-unes de ses trouvailles, ou d'en gratifier les revues qui le sollicitaient. C'était tantôt quelque particularité de l'organisation de la ville, tantôt la communication de pièces inédites, tantôt la description ou l'histoire d'un monument, tantôt l'examen d'une question de topographie, de diplomatique ou de sigillographie.

Si l'on se rappelle le goût qu'il avait manifesté, dès son premier livre, pour les problèmes de l'urbanisme, on comprendra sans peine qu'il se soit de plus en plus laissé entraîner par eux. De là ses investigations sur les anciennes fortifications de la ville, l'île Saint-Géry, la Grand-Place, les anciens Steenen, les transformations accomplies sous les régimes espagnol et autrichien. Ces dernières lui fournirent le sujet de deux beaux travaux qu'il fit paraître, l'un en 1923 : *La place Royale à Bruxelles. Genèse de l'œuvre, sa conception et ses auteurs*; l'autre en 1927 : *Le quartier Isabelle et Terarken*. On trouve dans celui-ci quelques pages malheureusement trop rapides sur la topographie du Bruxelles médiéval, qui laissent entrevoir à quel point Des Marez avait dès lors poussé ses recherches sur la période des origines. Il en exposa les lignes principales dans sa communication sur la *Formation territoriale de la ville de Bruxelles*, au premier

Congrès international de Géographie historique, réuni dans la capitale en 1930. Il n'en avait malheureusement rédigé qu'une partie, dont il faut espérer que la publication ne se fera pas attendre.

L'urbanisme a des rapports trop étroits avec l'archéologie pour que tôt ou tard Des Marez ne se sentît pas porté vers celle-ci. Comment d'ailleurs ce fervent de l'histoire urbaine eût-il pu se désintéresser des monuments qu'elle nous a laissés ? Ses fonctions de conservateur du Musée de la ville lui imposaient au surplus de s'initier à des études dont il ne tarda pas à éprouver le charme.

A partir des environs de 1910, on voit son activité se déployer de plus en plus largement dans ce sens. Plus il s'éprend du passé bruxellois, plus il considère comme un devoir d'inspirer au public l'amour et le respect des constructions et des sites qui le rappellent et qui d'ailleurs contribuent si puissamment à la beauté de la capitale. On le voit exercer en faveur de leur conservation ou de leur restauration un véritable apostolat, tant par la parole que par la plume. Si l'Abbaye de la Cambre a été épargnée par le vandalisme et reconstituée avec autant d'art que de science, c'est à ses efforts qu'on le doit. Il est mort trop tôt pour assister à l'achèvement d'une entreprise qui lui tenait tant à cœur. Mais au moins la Ligue des Amis de la Cambre, dont il fut l'âme, a-t-elle eu la délicate pensée de faire apposer à l'entrée du monument une inscription qui y per-



## *Notice sur Guillaume Des Marez.*

---

pétuera le nom de celui qui s'y est dévoué avec tant de zèle.

Des Marez se borna d'ailleurs à être, dans le domaine de l'archéologie, un animateur et un vulgarisateur, mais il le fut excellemment. Rien de plus clair, de plus attrayant que les petits volumes, dont le succès a consacré le mérite, qu'il rédigea à l'usage des auditeurs de ses cours publics : *Les Monuments civils et religieux de Bruxelles* (1<sup>re</sup> édition, 1918, 3<sup>e</sup> en 1928); *Archéologie des environs de Bruxelles. Cinq promenades* (1919), et, enfin, *Traité d'Architecture dans son application aux Monuments de Bruxelles* (1921).

J'oserai presque dire que, pour l'infatigable travailleur qu'était Des Marez, tout cela ne fut que le délassement des études auxquelles, dès le début de sa carrière scientifique, il n'avait cessé de donner le meilleur de lui-même. Le problème des origines des institutions urbaines au Moyen Age continuait d'occuper sa pensée. Peu à peu, ses idées se modifiaient. Ses recherches sur la formation de Bruxelles l'inclinaient à accorder une plus grande importance qu'il ne l'avait fait tout d'abord aux facteurs domaniaux dont l'action avait précédé celle du grand commerce. Sa mort inopinée ne lui a pas permis de donner une forme définitive à une conception qui sans doute n'était pas encore complètement au point. On ne peut que l'entrevoir dans le rapport qu'il présenta en 1929 à la Classe des Lettres de l'Académie sur le mémoire consacré par M. F. Vercauteren aux *Civitates* de la Belgique seconde et qu'il fit paraître à part sous le titre : *Les*

*Civitates de la Belgique seconde et le début du mouvement urbain.* De son importante communication de l'année suivante au Congrès archéologique et historique d'Anvers : *De la phase préconstitutionnelle dans la formation des villes belges*, on ne possède malheureusement qu'un résumé trop rapide pour que l'on puisse en apprécier la portée. On voudrait espérer que l'on retrouvera dans ses papiers des notes assez détaillées pour nous donner sur ce point une connaissance exacte de l'état dernier de son opinion.

Les recherches de Des Marez sur l'organisation du travail au Moyen Age devaient tôt ou tard l'amener à prendre position dans la controverse suscitée par la formation des métiers, ces organismes si essentiels et si caractéristiques de l'économie urbaine. Il l'aborda en 1921 dans une lumineuse étude : *La première étape de la formation corporative. L'Entr'aide*. Comme le titre l'indique, il ne s'agit ici que de l'un des éléments du problème. Des Marez se proposait sans doute d'y revenir, de montrer quelle part il fallait y faire à l'autorité publique à côté de l'association et de justifier la manière de voir un peu surprenante qu'il avait émise dans son *Organisation du travail à Bruxelles*, sur la date tardive assignée par lui au plein épanouissement des métiers.

Si la plus grande partie de l'œuvre historique de Des Marez se rapporte à l'économie, au droit et aux diverses manifestations de la vie collective des villes, il ne laissait pas cependant de s'intéresser aussi aux phénomènes que présente l'histoire agraire. Depuis que, pendant son séjour

à Berlin, il y avait été initié par Meitzen, il avait continué de leur porter un intérêt très vif. Absorbé par d'autres besognes, ce n'est pourtant qu'assez tard qu'il put diriger de ce côté une partie de son activité.

Le premier symptôme de cette orientation nouvelle se trouve dans sa communication de 1913 sur *Le problème de la propriété rurale en Belgique au point de vue historique*, tant à la Société pour le Progrès des Etudes philologiques et historiques qu'au Congrès archéologique et historique de Gand. Il s'était convaincu dès lors de l'insuffisance des idées généralement admises quant à la colonisation du sol et à sa répartition en territoires caractérisés l'un par la présence de villages agglomérés, l'autre par celle d'exploitations isolées. La doctrine de Meitzen sur les origines et l'organisation du *Hofsystem* et du *Dorf-system* lui apparaissait intenable à mesure qu'il acquérait une connaissance plus précise des faits. Il se persuadait en même temps que l'occupation franque, de laquelle date, dans ses traits essentiels, la physionomie rurale de la Belgique, s'était accomplie bien plus lentement et suivant des procédés bien différents que l'on n'avait coutume de le croire. Durant de longues années il fit entrer dans son plan de travail, déjà si chargé, des investigations dont devait sortir, en 1926, son retentissant mémoire : *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse Belgique*.

Ce qu'il faut admirer avant tout dans ce beau travail, c'est l'ampleur et la nouveauté de la

méthode. Des Marez y appelle à concourir la critique des textes, la toponymie, l'archéologie, l'histoire économique, la géographie, le folklore et l'histoire du droit. Il y fait converger vers un même but les connaissances acquises au cours d'une vie où l'occasion lui avait été donnée de s'initier à tant de disciplines. A chaque page de ce livre, consacré à un sujet si rebattu, le neuf abonde. Jamais encore autant de lumière n'avait été projetée sur les étapes de la colonisation du sol belge du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, et sur les conditions qui s'y sont imposées à l'habitat humain. L'invasion franque, au lieu d'apparaître comme une poussée s'étendant d'un même mouvement, est répartie en phases successives qui lui font occuper tour à tour le bassin de la Lys, celui de l'Escaut et, enfin les vallées de la Dyle, de la Senne et de la Dendre. A l'opposition rigide entre le système des villages et celui des « cours » isolées se substitue une vue plus nuancée et plus complexe de la réalité. « Trois physionomies agraires distinctes caractérisent la Basse Belgique : celle de la région de la Lys et en partie de l'Escaut, qui se présente à nous comme le pays par excellence de la dispersion des fermes avec ses terres morcelées en une infinité de petits blocs carrés ou rectangulaires; celle du Brabant, du moins de cette partie que couvrait jadis la forêt Charbonnière; les villages s'y égrènent le long des ruisseaux, tandis que les champs y occupent de vastes espaces solitaires séparant les villages les uns des autres; celle de la Flandre maritime, qui, tout comme la vallée de la Lys,

## *Notice sur Guillaume Des Marex.*

---

connait le système des fermes dispersées. Ses terres affectent des formes capricieuses déterminées à toute évidence par le tracé des fossés, des canaux de drainage et des digues, par le contour des criques et des passes. »

L'ouvrage de Des Marex appartient à cette catégorie de travaux dont la valeur réside surtout dans ce que l'on pourrait appeler leur puissance suggestive. Il apporte moins de certitudes qu'il ne pose de problèmes; il satisfait moins l'esprit qu'il ne l'excite. Je ne crois pas exagérer en disant que l'on conserve de sa lecture une sorte de hantise. Tant par la méthode qu'il met en œuvre que par les solutions et les hypothèses qu'il propose, il exerce une séduction passionnante. On se sent attiré par les perspectives qu'il dévoile et poussé à s'engager dans les directions nouvelles qu'il indique. Et au fond, l'ambition de l'auteur a-t-elle été moins d'exposer des résultats que de montrer comment il est possible d'en obtenir. « Nous n'avons pas, a-t-il dit, la prétention d'apporter ici la solution définitive du problème ardu qui nous occupe. Nous indiquons une méthode, nous signalons des voies, nous construisons un programme de travail. ... D'où cette esquisse suffisamment poussée pour laisser entrevoir les magnifiques résultats que l'union des sciences nous réserve. » De tous les services qu'il a rendus à la science, c'est peut-être le principal que d'avoir laissé à ses successeurs cette grande œuvre de prospection. Par les objections mêmes qu'elle a soulevées et qu'elle ne peut manquer de soulever encore, elle a prouvé combien

elle est féconde. Qui pousse à la contradiction pousse au progrès. Durant longtemps encore la *Colonisation franque* restera le *vade-mecum* de tous ceux qui, animés par elle, s'engageront dans le vaste et attirant domaine qu'elle propose à leurs recherches.

Des Marez a été du nombre de ces savants heureux auxquels l'estime de leurs pairs n'a pas ménagé la récompense légitime de leurs efforts. Tous ses amis savent d'ailleurs qu'il n'a jamais recherché les distinctions. Ayant pleine conscience de sa valeur, il n'éprouvait pas le besoin, plus fréquent qu'on ne le pense chez des caractères moins personnels, de se rassurer sur son propre mérite par les témoignages qu'il en recevait. Au surplus, les honneurs qu'il a recueillis ont toujours été pour lui l'occasion d'un surcroît d'activité. On a déjà vu quelle collaboration il apporta à la Classe des Lettres de l'Académie, dont il devint membre correspondant en 1919 et membre effectif en 1920, et à la Commission royale d'Histoire, où il entra en 1922. Nommé en 1906 membre de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, dont il fut et resta le secrétaire jusqu'à sa mort, il lui imprima aussitôt une impulsion vigoureuse. C'est grâce à lui que le *Bulletin* de cette compagnie s'imprégna d'un esprit nouveau qui le transforma en une véritable revue d'histoire du droit. Le brillant succès du Congrès international des Sciences historiques, réuni à Bruxelles en 1923 pour la première fois après la Grande Guerre, est dû pour une bonne part au

zèle et à l'esprit organisateur de Des Marez, qui en accepta, conjointement avec M. F. Ganshof, les absorbantes fonctions de secrétaire. Il fut, en 1925, président de la Fédération historique et archéologique de Belgique, après avoir, de 1910 à 1913, exercé avec autant de tact que d'autorité la présidence de la Société archéologique de Bruxelles. En 1913, lors de la constitution du Comité national belge des Sciences historiques, il en fut, à l'unanimité, élu vice-président. A cette époque, la considération où le tenaient dans toute l'Europe les archivistes ses collègues lui avait fait décerner la présidence de la Commission des archives instituée par le Comité international des Sciences historiques (30 avril 1930).

Il semblait que tant de devoirs nouveaux, au lieu de peser à l'énergie de Des Marez, ne fissent qu'en surexciter l'élan. Jamais il ne parut aussi allant que dans ses ultimes années. Je me rappelle encore son ardeur et son entrain lors du séjour que nous fîmes ensemble en 1930 à Cambridge, où se réunissait le Comité international des historiens. Pourtant, à son insu comme à celui de ses amis, il abusait de ses forces. Une indisposition qui le surprit quelques mois plus tard, pendant un voyage en Grèce, fut un avertissement dont il ne daigna pas tenir compte. A peine de retour à Bruxelles, il se remettait à la tâche. Puis brusquement, le ressort trop tendu se brisa. La maladie le terrassait et quelques semaines plus tard, le 2 novembre 1931, c'en était fait de cet homme tout rempli encore d'espairs et de projets.

Le deuil qu'a laissé sa mort est la mesure de la place qu'il occupait. On ne s'habitue pas au départ de celui que l'on espérait encore devoir nous donner tant de lui-même. Depuis qu'il nous a quittés, il apparaît plus grand à ceux auxquels il a prodigué sa science et plus cher au petit nombre d'amis qui jouissaient de son affection.

H. PIRENNE.

---



## BIBLIOGRAPHIE DE GUILLAUME DES MAREZ

1. Le cours de l'Escaut et la Zélande. (*La Semaine politique et littéraire*, 31 mars 1896, p. 2, col. 1-4; 7 avril 1896, p. 3, col. 2; p. 4, col. 2.)
2. Notice sur un diplôme d'Arnulf le Vieux, comte de Flandre. (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 5<sup>e</sup> série; t. VI, 1896, pp. 219-242.)
3. La formation du territoire de la ville de Gand au Moyen Age. Le droit urbain, son extension et son influence au point de vue de la propriété urbaine. (*Revue universitaire*, 6<sup>e</sup> année, 1896, pp. 261-276.)
4. L'organisation de l'Enseignement supérieur en Belgique. (Réponse à un article de LÉON HENNEBICQ: *La Décadence universitaire*. — *Revue universitaire*, 6<sup>e</sup> année, 1896, pp. 342-344.)
5. L'origine de la propriété allodiale à Gand, dite « Vrij Huis, Vrij Erve ». (*Compte rendu du Congrès archéologique et historique*, tenu à Gand, 2-5 août 1896, publié par le chanoine G. VAN DEN GHEYN. *Questionnaire*: t. XI, 1<sup>re</sup> partie, pp. 29-30; *Compte rendu*: t. XI, 1<sup>re</sup> partie, p. 215; t. XI, 2<sup>e</sup> partie, pp. 125-133.)
6. Documents relative aux excès commis à Ypres par les iconoclastes les 15 et 16 août 1566.

(*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. VII, 1897, pp. 547-582.)

7. Un document inédit relatif à Jacques Van Artevelde. (*Ibid.*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, 1898, pp. 305-310.)
8. Étude sur la propriété foncière dans les villes du Moyen Age et spécialement en Flandre. Gand, Engelke, et Paris, Picard, 1898, in-8°, XXV-392 p. avec 3 plans. (*Recueil des travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, fasc. 20.)
9. Note sur l'emploi de la langue française à Ypres. (2<sup>e</sup> vol. de G. KURTH : *La Frontière linguistique*. Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique, t. XLVIII, 1898, pp. 105-124.)
10. Une histoire nationale. (*Revue de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. XXVI, 1899, pp. 99-111.)
11. La Lettre de foire à Ypres au XIII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'étude des papiers de crédit. (*Revue de Droit international*, 2<sup>e</sup> série, t. I, 1899, pp. 533-544.)
12. Les seings manuels des scribes yprois au XIII<sup>e</sup> siècle. (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. IX, 1899, pp. 631-649.)
13. Les luttes sociales en Flandre au Moyen Age. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 5<sup>e</sup> année, 1899-1900, pp. 649-663 et pp. 781-798.)
14. Note sur la théorie de Lamprecht. (*Annuaire-Bulletin de la Soc. pour le Progrès des Etudes phil. et hist.*, 1898-1899, p. 123.)

15. Note sur la valeur des monnaies. (*Ibid.*, pp. 24-25.)
16. Les villes flamandes. Leur origine et leur développement. Bruxelles, Imprimerie universitaire J.-H. Moreau, 1900, pet. in-8°, 24 p. (*Extension de l'Université libre de Bruxelles*. Année académique 1899-1900.) 2<sup>e</sup> édit., 1901; 3<sup>e</sup> édit., 1903.
17. Les villes flamandes. Compte rendu des leçons données à l'Université itinérante de Bruges. Bruges, 1900-1901, pet. in-8°, 41 p. (*University Extension*, 7<sup>e</sup> série, nos 1-10, du mercredi 12 décembre 1900 au mardi 29 janvier 1901.)
18. La Lettre de foire à Ypres au XIII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'étude des papiers de crédit. Bruxelles, M. Lamertin, 1901, in-8°, 292 p. (*Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, Classe des Lettres, coll. in-8°, t. LX, 1900-1901.)
19. De Maatschappelijke strijd in Vlaanderen en de Guldensporenslag. (Traduction du n<sup>o</sup> 13 par P.-J. MAAS. L'annexe, sur la bataille, est une addition du traducteur.) Diest, imprimerie A. Havermans, s. d., 1901, pet. in-8°, 43 p. (plan hors texte).
20. Note sur une charte de Robert II de Jérusalem. (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. XI, 1901, pp. 349-378.)
21. Le régime corporatif à Bruxelles à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. (*Annuaire-Bulletin de la Soc. pour le Progrès des Études phil. et hist.*, 1901, pp. 15-17.)

22. La signification historique de la bataille de Courtrai (11 juillet 1302). (*Revue de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXI, 1901, pp. 351-365; 2<sup>e</sup> série, t. XXXII, 1901, pp. 77-92.)
23. Les Compagnonnages des ouvriers chapeliers en Belgique. (*Annuaire-Bulletin de la Soc. pour le Progrès des Études phil. et hist.*, 1901, pp. 44-46.)
24. La conception sociale et économique de l'Histoire du Droit. (Leçon d'ouverture du cours d'histoire du droit, 4 mars 1902.) (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 7<sup>e</sup> année, 1901-1902, pp. 537-559. *Revue des Cours et Conférences*, 10<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 3, 5 juin 1902, pp. 603-622.)
25. Notice critique pour servir à l'histoire des prix. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 7<sup>e</sup> année, 1901-1902, pp. 751-764.)
26. Le Borgendael à Bruxelles dans sa lutte contre l'industrie privilégiée. (*Ibid.*, 8<sup>e</sup> année, 1902-1903, pp. 693-712.)
27. Manifestation Auguste Meitzen. (*Ibid.*, 8<sup>e</sup> année, 1902-1903, pp. 457-460.)
28. Notice sur les documents relatifs à Michel-Florent Van Langren, cosmographe et mathématicien du Roi, conservés aux Archives de la ville de Bruxelles. (*Bulletin de l'Association des Archivistes et des Bibliothécaires belges*, t. I, 1903, pp. 371-378, et t. II, 1904, pp. 23-31.)

29. L'organisation du travail à Bruxelles au XV<sup>e</sup> siècle. Bruxelles, H. Lamertin, 1903-1904, in-8°, VIII-520 p. (*Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, Classe des Lettres, coll. in-8°, t. LXV.)
30. Konrad von Maurer. Notice nécrologique. (*Revue de l'Instruction publique*, t. XLVII, 1903, chronique n° 45, p. 68.)
31. Les Bogards dans l'industrie drapière à Bruxelles. (*Mélanges PAUL FREDERICQ*, Bruxelles, 1904, pp. 279-287.)
32. Bourgeoisie et clergé au Moyen Age. (*Jeunesse laïque*, n° 10, février 1904, pp. 150-152.)
33. Le dénombrement de 1496 à Bruxelles. (*Annuaire-Bulletin de la Soc. pour le Progrès des Études phil. et hist.*, 1903, pp. 53-55.)
34. De l'illustration des manuscrits juridiques, à propos d'une publication récente. (*Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*, 28<sup>e</sup> année, 1904, pp. 371-381.)
35. Le mouvement juridique en Allemagne pendant le XIX<sup>e</sup> siècle. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 9<sup>e</sup> année, 1903-1904, pp. 396-399.)
36. Note sur la valeur du sceau. (*Annuaire-Bulletin de la Soc. pour le Progrès des Études phil. et hist.*, 1904, p. 79.)
37. Les sceaux des corporations bruxelloises. (*Ibid.*, 1903, pp. 20-22.)
38. Les sceaux des corporations bruxelloises. Contribution à l'étude de l'histoire constitutionnelle des métiers (1<sup>re</sup> étude. (*Annales*

- de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles,*  
t. XVIII, 1904, pp. 23-42.)
39. Les Archives Impériales et Royales à Vienne.  
(*Revue de l'Université de Bruxelles*, 10<sup>e</sup> année, 1904-1905, pp. 534-537.)
40. Les Bureaux de placement à Bruxelles. Projet de Fr. Feigneaux (1791). (*Ibid.*, 10<sup>e</sup> année, 1904-1905, pp. 241-259.)
41. L'Évolution corporative à Ypres à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. (*Annuaire-Bulletin de la Soc. pour le Progrès des Études phil. et hist.*, 1905, pp. 48-51.)
42. Note sur l'origine des gildes. (*Ibid.*, 1905, p. 21.)
43. Les luttes sociales à Bruxelles au Moyen Age. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 11<sup>e</sup> année, 1905-1906, pp. 287-323.)
44. Rapport sur la publication des comptes communaux d'Ypres. (*Bulletin de la Commission roy. d'Histoire*, t. LXXV, 1906, pp. 88-104. En collaboration avec E. DE SAGHER.)
45. L'ancien Beffroi de la Ville de Bruxelles. (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXI, 1907, pp. 463-475.)
46. L'État civil de J.-B. Van Helmont. (*Ibid.*, t. XXI, 1907, pp. 107-123.)
47. L'Évolution corporative en Flandre, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. (*Annales du XX<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique tenu à Gand, 2-7 août 1907, publiées par P. Bergmans*, t. II, pp. 482-485.)

48. Lettres spirituelles intéressant le couvent de Diepenveen, d'après un manuscrit conservé aux Archives de la Ville de Bruxelles. (*Bulletin de l'Association des Archivistes et Bibliothécaires*, 1907, t. V, pp. 439-445.)
49. Rapport sur l'état des travaux de la Commission royale des anciennes Loix et Ordonnances de Belgique, suivi de la liste des publications de cette Commission. (*Bulletin de la Commission des Anciennes Loix et Ordonnances*, t. VIII, 1907, pp. 12-63.)
50. Le sens du mot « oppidum » dans les textes flamands et brabançons de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. (*Annuaire-Bulletin de la Soc. pour le Progrès des Études phil. et hist.*, 1907, pp. 67-76.)
51. Léon Vanderkindere (1842-1906). Notice nécrologique. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 12<sup>e</sup> année, 1906-1907, pp. 401-464. En collaboration avec LÉON LECLÈRE.)
52. Léon Vanderkindere. (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XVIII, pp. 105-108. — *Annales de l'Est et du Nord*, 3<sup>e</sup> année, 1907, pp. 461-462.)
53. Les dentelles de N.-D. des Sept Douleurs à l'église des Riches-Claires, à Bruxelles. (*Matériaux pour servir à l'Histoire de la Dentelle en Belgique*, 1908, 1<sup>re</sup> série, n<sup>o</sup> 5.)
54. Les fortifications de Bruxelles. Un texte troublant. (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XIX, 1908, pp. 90-91.)

55. Deux fragments de comptes communaux de Bruxelles, du XV<sup>e</sup> siècle. (*Ibid.*, t. XXII, 1908, pp. 229-246.)
56. Les sermons de Maître Jordaens, d'après un manuscrit conservé aux Archives de la ville de Bruxelles. *Bulletin de l'Association des Archivistes et des Bibliothécaires*, t. VI, 1908, pp. 206-212.)
57. Les travaux de la Section d'histoire du droit et d'histoire économique au Congrès international des sciences historiques de Berlin. *Revue de l'Université de Bruxelles*, 14<sup>e</sup> année, 1908-1909, pp. 67-70.)
58. Jean Van Malderghem. Notice nécrologique. (*Annuaire de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XIX, 1908, pp. 177-178.)
59. Chartes-parties d'intérêt privé (chirographes yprois). (*Album belge de Diplomatie*, publié sous la direction de H. PIRENNE, 1909, pl. XXX.)
60. Le diplôme d'Arnulf le Vieux, comte de Flandre, pour l'abbaye de Saint-Pierre de Gand. (*Album belge de Diplomatie*, publié sous la direction de H. PIRENNE, 1909, pl. II, III.)
61. Le Compagnonnage des Chapeliers bruxellois (1576-1909). Pages d'histoire syndicale. (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIII, 1909, pp. 137-244.)
62. Comptes de la ville d'Ypres de 1267 à 1329. T. I, Bruxelles, 1909, in-4<sup>o</sup>, xxiii-617 p. *Publication de la Comm. roy. d'Hist.* En collaboration avec E. DE SAGHER.)



63. Le diplôme de fondation de l'église des SS. Michel-et-Gudule (1047). (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXII, 1908, pp. 325-336.)
64. Edition et Introduction du choix d'Études historiques de Léon Vanderkindere, Bruxelles, 1909, in-8°, XII-391 p., pl., 2 cartes et portr. hors texte.
65. La force d'association. (*Notre Pays*, t. I. *La race et le milieu belges*, Bruxelles, 1909, pp. 103-112.)
66. La spécialisation du travail au Moyen Age. (*Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique*, tenu à Liège, août 1909, publiées par J. BRASSINE et L. RENARD-GRENSON, t. II. *Rapports et Mémoires*, pp. 200-201.)
67. Bruges à travers les âges. (*Album Bruges et Zeebrugge*, publié par le *Sotr*, pp. 4-6, Bruxelles, Em. Rossel, 1910, in-f°, 3 p.) (*L'Exposition de Bruxelles*, organe officiel de l'Exposition universelle, 1910, 1<sup>er</sup> volume, pp. 78-80.)
68. Charles Duvivier. Notice nécrologique. (*Annuaire de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXI, 1910, pp. 130-131.)
69. L'Hôtel de Ville de Bruxelles, Bruxelles, 1910, in-8°, 30 p. (*Guide à l'usage des visiteurs de l'Hôtel de ville*. Traduit en flamand, anglais et allemand.)
70. L'organisation du service des Archives de la Ville de Bruxelles. (*Rapport sur le service*

*des Archives de la Ville de Bruxelles, 1910, 60 p.)*

71. Les sceaux des corporations bruxelloises. Contribution à l'étude de l'histoire constitutionnelle des métiers. Note complémentaire. Observations. (*Annuaire de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles, t. XXI, 1910 p. 76.*)
72. Le sens juridique du mot « oppidum » dans les textes flamands et brabançons des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. (*Festschrift Heinrich Brunner zum 70 Geburtstag von Schülern und Verehrern dargebracht, S. d., 1910, pp. 339-348.*)
73. Les syndicats industriels. Le passé, par G. DES MAREZ. Le présent, par G. DE LFENER. Bruxelles, 1910, pet. in-8<sup>o</sup>, 10 p. (Institut Solvay, Institut de Sociologie, *Sommaire de la réunion collective de la Semaine sociale, 1910.*)
74. *Vieux Bruxelles*, Bruxelles, 1910, pet. in-4<sup>o</sup>, iv-15 p. et 50 pl. hors-texte en emboutage (d'après les œuvres architecturales les plus caractéristiques du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, précédées d'une étude sur l'évolution historique de la ville de Bruxelles.) Editions anglaise et allemande, même année.
75. L'Abbaye de la Cambre. Historique, description, projets de transformation. (*Tekhné, 1911, pp. 441-452.*)
76. L'apprentissage à Ypres à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'étude des origines corporatives en Flandre. (*Revue du Nord, 1911, pp. 1-48.*)

77. **Corpus Inscriptionum belgicarum.** Instructions pour le relevé des inscriptions. (*Annales du XXII<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique* tenu à Malines, 5-10 août 1911, publiées par H.-J.-B. CONINCKX. T. I : Documents et compte rendu, pp. 284-301. En collaboration avec G. KURTH.)
78. **Mutualités et Compagnonnages à Bruxelles, au XV<sup>e</sup> siècle.** (*Annales du XXII<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique* tenu à Malines, 5-10 août 1911, publiées par H.-J.-B. CONINCKX. T. II : Rapports et Mémoires, pp. 621-635.)
79. **Les sceaux des corporations bruxelloises.** Contribution à l'étude de l'histoire constitutionnelle des métiers. (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXV, 1911, pp. 459-484.)
80. **L'âge et la construction des remparts des villes belges.** (*Annuaire de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIII, 1912, pp. 62-64.)
81. **Les Archives cinématographiques.** (*Actes du Congrès international des Archivistes et Bibliothécaires* tenu à Bruxelles, 28-31 août 1910, publiés par J. CUVELIER et L. STAINIER, pp. 383-384.)
82. **Conservation de l'Abbaye de la Cambre.** (*Annuaire de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIII, 1912, p. 72.)
83. **De la conservation, du classement et de l'inventaire des archives administratives d'une**

- grande ville. (*Actes du Congrès international des Archivistes et Bibliothécaires tenu à Bruxelles les 29-31 août 1910, publiés par J. CUVELIER et L. STAINIER, pp. 354-369.*)
84. Les Coutumes de Schinnen et de Meerssen. (*Bulletin de la Commission des Anciennes Lois et Ordonnances, t. IX, 1912, pp. 369-385.*)
- 84a. Note complémentaire, 7 p., avec carte. (*Ibid., t. IX, pp. 422-426.*)
85. Pour la défense des Étangs d'Ixelles. (*Tekhné, 1912, pp. 503-504.*)
86. Maison ancienne de la rue Nuit et Jour. (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles, t. XXVI, 1912, p. 151.*)
87. La maison de David Teniers II et l'Hôtel Havenstein, à Bruxelles. (*Annuaire de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles, t. XXIII, 1912, pp. 72-73.*)
88. Même sujet. (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles, t. XXVI, 1912, pp. 5-51.*)
90. Vestiges de la première enceinte de la Ville, découverts rue des Riches-Clares. (*Ibid., t. XXVI, 1912, p. 153.*)
91. L'Ancienne Cour de Bruxelles. (*Le Home, 6<sup>e</sup> année, 1913, pp. 41-47.*)
92. Comptes de la ville d'Ypres, de 1267 à 1329. T. II, 1913, in-4<sup>o</sup>, VIII-1042 p. (*Publication de la Comm. roy. d'Histoire*). En collaboration avec E. DE SAGHER.

93. Arthur Gaillard, archiviste général du royaume. Notice nécrologique. *Annuaire de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1913, pp. 123-126.)
94. Le comte Thierry de Limburg-Stirum, sénateur. Notice nécrologique. (*Ibid.*, t. XXIV, 1913, pp. 126-127.)
95. Les origines historiques du mouvement syndical en Belgique. *Syllabus du cours de l'Extension de l'Université*, novembre-décembre 1913 (1<sup>re</sup> éd.). Bruxelles, 1913, pet. in-8°, 31 p. (*Extension de l'Université libre de Bruxelles.*)
96. Les origines de la ville de Bruxelles. (*Annuaire de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1913, pp. 67-68.)
97. Le problème de la propriété rurale en Belgique, au point de vue historique. (*Annuaire-Bulletin de la Soc. pour le Progrès des Etudes phil. et hist.*, 1913, pp. 95-100.)
98. Société royale d'Archéologie de Bruxelles. Bruxelles, 1913, gr. in-8°, 61 p., fig., pl., portr. (*Vingt-cinq années d'activité : 1877-1912*. Discours prononcé au jubilé de la Société d'Archéologie, le 26 janvier 1913.)
99. Alphonse Willems, professeur honoraire de l'Université libre. Membre fondateur. Notice nécrologique. (*Annuaire de la Soc. roy. d'Archéologie de Belgique*, t. XXIV, 1913, pp. 127-128.)

100. **Corpus Inscriptionum Belgicarum.** Rapport présenté au Congrès archéologique et historique de Gand, 1913. (*Annales du XXIII<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique* tenu à Gand, août 1913, publiées par G. VAN DEN GHEYN, t. I : *Documents et Compte rendu*, pp. 229-233.)
101. **Le droit d'Uccle.** Contribution à l'étude de notre ancien droit national. (*Bulletin de la Commission des Anciennes Lois et Ordonnances*, t. X, pp. 209-264.)
102. **L'évolution historique du mouvement syndical, corporations, compagnonnages, mutualités.** (*Semaine sociale*, 6-11 octobre 1913, organisée par l'Institut de Sociologie. Compte rendu publié par MARCEL VAUTHIER, Bruxelles, 1914, pp. 87-101.)
103. **Les fortifications de la frontière du Brabant-Hainaut au XII<sup>e</sup> siècle, d'après la chronique de Gislebert de Mons.** (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXVII, 1913, pp. 331-355.)
104. **Note sur la peine de l'Enfouissement.** (*Bulletin de la Commission des Anciennes Lois et Ordonnances*, t. X, 1914, pp. 115-123.)
105. **Le problème de la propriété rurale en Belgique au point de vue historique.** (*Annales du XXIII<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique* tenu à Gand, août 1913, publiées par G. VANDEN GHEYN. T. II : *Publications provisoires des Rapports et Mémoires*, pp. 98-110.)

105. L'Hôtel de Ville de Bruxelles (dans *Guide illustré de Bruxelles*, publié par le Touring Club de Belgique, t. II. Les Musées, pp. 201-211.)
107. Le Musée communal de Bruxelles. (*Ibid.*, t. II, pp. 215-265.)
108. Les Monuments civils et religieux (de Bruxelles). (*Ibid.*, t. I, en deux parties, 200 illustr., dont 50 hors-texte, et dessins par R. VAN DE SANDE, 2<sup>e</sup> édit., 1918; 3<sup>e</sup> édit., 1928.)
109. Archéologie des environs de Bruxelles. Cinq causeries-promenades. Bruxelles, 1919, pet. in-8°, 48 p. illustr.)
110. Rapport sur le mémoire de L. Verriest : Le régime seigneurial dans le Hainaut, du XI<sup>e</sup> siècle à la Révolution. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. V, 1919, pp. 289-302.)
111. La Nationalité belge et Bruxelles-Capitale (discours prononcé le 2 décembre 1918 à la séance de rentrée de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles). (*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIX, 1920, pp. 24-39.)
112. Rapport sur le mémoire de G. Bigwood : Etude juridique sur le commerce de l'argent au Moyen Age. *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 1920, p. 141.)
113. Rise of the capital city. (*Belgian number du « Times »*, 9 avril 1920, p. 38, col. 4-6. — Traduction : Bruxelles-Capitale. *Collection du*

- « Flambeau », le « Times », n° spécial consacré à la Belgique, 1920, pp. 147-158.)
114. L'Abbaye de la Cambre. (*Bull. du Touring Club de Belgique*, 1921, pp. 291-296.)
115. Bruxelles-Maritime, son origine et son essor. Conférence faite à la Société des Ingénieurs et des Industriels. (*Bull. de la Soc. des Ingénieurs et Industriels*, 1920, pp. 69-87.)
116. Henri Pirenne, historien national. (Discours prononcé le 30 avril 1921, au Palais des Académies, lors de la manifestation organisée en l'honneur de H. Pirenne par la Ligue du Souvenir.) Bruxelles, 1921, in-8°, 15 p., avec portrait.
117. La première étape de la formation corporative. L'Entr'Aide. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. VII, 1921, pp. 412-446.)
118. Rapport présenté au nom du jury du prix Tony Bergmann. (*Ibid.*, 5<sup>e</sup> série, t. VII, 1921, pp. 7-10.)
119. Traité d'architecture dans son application aux monuments de Bruxelles. Dessins de G. Rosenberg. Bruxelles, édité par le Touring Club de Belgique, 1921, format agenda, 300 p., fig., pl. (Couronné par l'Académie royale de Belgique. Prix De Keyn.)
120. L'Abbaye de la Cambre. Avec 15 illustrations dont 5 hors-texte. Bruxelles, 1922, pet. in-8°, 38 p. (*Publication de la Ligue des Amis de la Cambre*, n° 1.)



*Notice sur Guillaume Des Marez.*

---

121. Préface de « Les anciennes faïences de Bruxelles », dans *Histoire, Fabrication, Produits*, par G. DANKAERT, Bruxelles-Paris, 1922, 3 p., in-4°, pp. IX-XI.
122. Belgique et Italie. Une page d'histoire économique. (*L'Époque nouvelle*, 1922, pp. 13-16. — *Bull. du Touring Club de Belgique*, n° 1, 1923, pp. 9-10.)
123. Rapport sur un mémoire de L. Verhulst. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. VIII, 1922, pp. 88-99.)
124. Rapport sur le Concours quinquennal des Sciences historiques (période 1916 à 1920). (*Moniteur*, 11-12 septembre 1922, pp. 6425-6432. — *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. VIII, 1922, pp. 453-481.)
125. Second rapport sur l'état des travaux de la Commission royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique. (*Bull. de la Commission des Anciennes Lois et Ordonnances*, t. XI, 1922, pp. 6-14.)
126. Les transformations de Bruxelles. 1872-1922. (Édité par les Grands Magasins de la Bourse. Aquarelles et dessins de MM. Delescluze, James Thiriar, etc., Bruxelles, 1922, 16 p., in-4°.)
127. L'architecte Jean van Ruysbroek et le XV<sup>e</sup> siècle bruxellois. (Texte d'une conférence faite pendant l'occupation, à l'Œuvre patriotique de l'Assistance discrète, le 4 janvier 1918, à la Société royale d'Archéologie

- et au Comité d'Études du Vieux Bruxelles.)  
(*Annales de la Soc. roy. d'Archéologie de Belgique*, t. XXXI, 1923, pp. 8-105.)
128. Bruxelles historique. (*Publication de la IV<sup>e</sup> Foire Commerciale officielle de Bruxelles*, Liège, 1923, pp. 8-9.)
129. Compte rendu du V<sup>e</sup> Congrès international des Sciences historiques. Bruxelles, 1923, in-8°, 552 p. En collaboration avec F.-L. GANSHOF.
130. Historique des Faïences et Porcelaines bruxelloises. (N<sup>o</sup> de l'*Expansion belge* consacré spécialement à la faïence et à la porcelaine de Bruxelles, mai 1923, nouvelle série n<sup>o</sup> 31, pp. 6-12.)
131. La place Royale à Bruxelles. Genèse de l'œuvre, sa conception et ses auteurs. (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, Cl. des B.-A., col. in-4°, 2<sup>e</sup> série, t. I, 1923.)
132. Programme des excursions du V<sup>e</sup> Congrès international des Sciences historiques. Bruxelles, 1923, pet. in-8°, 30 p. En collaboration avec F.-L. GANSHOF.
133. Rapport présenté au nom du jury du prix Joseph-Edmond Marchal, sur les *Notions d'Archéologie préhistorique belgo-romaine et franque*, du baron DE LOË. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des B.-A., t. V, 1923, pp. 55-59.)

134. La suppression de l'abbaye de la Cambre et la dispersion de son trésor. (*Publication de la Ligue des Amis de la Cambre*, n° 5, 1923, pet. in-8°, 39 p. illustr.)
135. La première déclaration des Droits de l'Homme. (*Journal Le Peuple*, mercredi 19 mars 1924.)
136. Rapport sur le mémoire de F.-L. Ganshof : Étude sur les *Ministeriales* en Flandre et en Lotharingie. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. X, 1924, pp. 70-100.) Tirage à part sous le titre : « Note sur la ministérialité en Belgique ».
137. L'Abbaye de la Cambre, 2<sup>e</sup> éd. Bruxelles. (*Publication de la Ligue des Amis de la Cambre*, n° 1, 1925, pet. in-8°, 42 p. illustr.)
138. Documents relatifs aux excès commis à Ypres par les iconoclastes le 15 et le 16 août 1566 2<sup>e</sup> série). (*Bull. de la Commission roy. d'Histoire*, t. LXXXIX, 1925, pp. 95-127.)
139. Le droit privé flamand d'après un registre de la Vierschaere de Courtrai, de 1367. (*Bull. de la Commission des Anciennes Lois et Ordonnances*, 1925, pp. 363-401.)
140. Le droit privé à Ypres au XIII<sup>e</sup> siècle. (*Ibid.*, t. XII, pp. 210-460.)
141. Note sur les origines historiques du Valtonnage. (*Ibid.*, 1925, pp. 353-354.)
142. Les origines historiques du mouvement syndical en Belgique, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1925, pet. in-8°, 35 p.

143. Rapport sur un mémoire de L. Verhulst, (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. XI, 1925, pp. 79-81.)
144. Een bezweringsformulier uit de XVI<sup>e</sup> eeuw. De Valeriana. (*Bull. du Folklore brabançon*, 5<sup>e</sup> année, 1925-1926, pp. 151-154.)
145. Brussel's verleden en heden. I. Oud Brussel. Brussel, 1926, pet. in-8<sup>o</sup>, 29 p., illustr. par R. VAN DE SANDE.
146. Bruxelles. (*Bull. de la Soc. de Chimie ind.*, juillet-août-septembre 1926, 4 p.)
147. Geschiedkundige oorsprong van de Vakbeweging in België. Brussel, 1926, pet. in-8<sup>o</sup>, 37 p. (Trad. du n<sup>o</sup> 142.)
148. Een Kunstgeschiedenis. I. (*Nieuwe Rotterdamsche Courant*, nos 248-249, 1926.)
149. Note sur le Manse brabançon au Moyen Age. (*Mélanges HENRI PIRENNE*, t. I, pp. 131-138, Bruxelles, 1926.)
150. Le problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse-Belgique, 1926, 193 p., cartes, plus. fig. (*Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., coll. in-4<sup>o</sup>, 2<sup>e</sup> série, t. IX.)
151. Rapport sur le mémoire de H. Nowé : « Étudier les origines des baillis et leurs fonctions dans une des anciennes principautés belges, avant la période bourguignonne. » *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. XII, 1926, pp. 116-118.)

152. Récents travaux sur l'histoire de Paris. (*Rev. belge de Phil. et d'Hist.*, t. V, 1926, pp. 1259-1264.)
153. Les travaux de M. H. Sée sur l'Histoire économique et sociale de la France. (*Ibid.*, t. V, 1926, pp. 260-267.)
154. Etude sur l'origine et le développement de la ville de Bruxelles. Le quartier Isabelle et Terarken. Paris et Bruxelles, 1927, in-4°, III-231 p., illustr. (*Public. du Comité du Vieux Bruxelles.*)
155. Une nouvelle conception de l'histoire de l'art. A propos d'un ouvrage récent. (*Rev. belge de Phil. et d'Hist.*, t. VI, 1927, pp. 567-577.)
156. Rapport sur un mémoire de F. Favresse : « Étudier l'avènement du régime démocratique dans une ville de Belgique au Moyen Age. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. XIV, 1928, pp. 58-65.)
157. L'église de Humelghem. (*Le Folklore brabançon*, 5<sup>e</sup> année, 1928, pp. 8-16.)
158. Rapport sur un mémoire de G. Jacquemyns : « Faire l'histoire de la crise économique dans une région de la Belgique, de 1845 à 1850 ». (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. XIV, 1928, pp. 72-74.)
159. Rapport au nom du jury sur « Les Heures de Notre-Dame dites de Hennessy », éditées par J. Destrée. (*Ibid.*, Cl. des B.-A., 5<sup>e</sup> série, t. XIV, 1928, pp. 78-80.)

160. Du classement des plans au dépôt des Archives de la Ville de Bruxelles. (*Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, bulletin mensuel de l'Association des Conservateurs d'Archives, de Bibliothèques et de Musées, 6<sup>e</sup> année, 1929, pp. 129-140.)
161. Préface de *La Chaussure à travers les âges*, par J.-B. YERVAUX. Bruxelles, 1929, in-8°, 3 p.
162. La Correspondance commerciale de Francesco Gasparini (1689-1744). Note introductive. (*Bull. de la Comm. roy. d'Histoire*, t. XCIII, 1929, pp. 245-280.)
163. De maatschappelijke beweging te Brussel in de Middeleeuwen. Brussel, 1929, 60 p., in-8°.
164. Rapport sur un mémoire de F. Vercauteren. « On demande une étude sur les *civitates* de la Belgique seconde ». (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., 5<sup>e</sup> série, t. XV, 1929, pp. 71-91.) Tirage à part sous le titre : « Les *Civitates* de la Belgique seconde et le début du mouvement urbain, avec une carte économique des Pays-Bas à l'époque carolingienne ». Bruxelles, 1929, in-8°, 23 p. cart.
165. La réédition des « *Controversiae juris* » d'Antoine Merenda. *Bull. de la Commission des Anciennes Lois et Ordonnances*, t. XIII, 1929, pp. 121-131.)
166. Virelles et son église. (*Le Rappel*, 29 juin 1929.)
167. Catalogue de l'Exposition historique 1930. Bruxelles, 1930, in-12°, 87 p., portr., plus plans.

*Notice sur Guillaume Des Marez.*

---

168. Hôtelleries et voyageurs à Bruxelles au temps passé. (Dans A. VIERSÉT : *Les Légendes de Bruxelles et du Brabant*, 1930, 4 p.)
169. La merveilleuse métamorphose de Bruxelles-Capitale. (*La Nation Belge*, 7 août 1930.)
170. De la phase préconstitutionnelle dans la formation des villes belges. (*Annales du XXVIII<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique* tenu à Anvers, 16-21 août 1930, publiées par PAUL ROLAND, fasc. I, publications préliminaires, pp. 76-78; fasc. II, compte rendu, 1931, pp. 84-85.)
171. L'Université libre de Bruxelles. Son origine, son développement et son activité. Bruxelles, 1930, in-8<sup>o</sup>, 29 p., 8 fotogr. hors-texte.
172. De Catts en de Verloren cost. (ISIDORE TEIRLIXCK, *Album*, 1931, pp. 143-155.)
173. Vieux Céramistes bruxellois. (*Savoir et Beauté*, 1931, p. 417.)
174. L'iconographie à l'Exposition historique 1830 à Bruxelles. (*Bulletin of the international Committee of historical sciences*, 1931, t. III, pp. 50-59.)
175. Rapport sur le mémoire de H. Van Werveke : « Étudier l'organisation financière d'une ville belge au Moyen Age ». (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, Cl. des L., t. XVIII, 1931, pp. 67-69.)
-

# **Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

## ***Protection***

### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

### **3. Localisation**

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

## ***Utilisation***

### **4. Gratuité**

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.



## 5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

## 6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

## 7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

## 8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

## ***Reproduction***

### 9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

### 10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### 11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.